

C/fch

**Visite de M. Frans Andriessen, Vice-président de la Commission des CE à Berne le 28 juillet 1989**

---

Dans une atmosphère détendue sur la terrasse du Lohn, les entretiens, qui ont duré deux heures et demi et qui ont été précédés d'un tête à tête entre MM. Delamuraz et Andriessen, ont été centrés sur l'appréciation du suivi de Bruxelles. Il ont également donné l'occasion de procéder à une brève évaluation du suivi de Luxembourg, d'aborder les principaux problèmes bilatéraux Suisse-CE, d'évaluer de part et d'autre l'état de l'Uruguay Round du GATT. La liste des délégations suisse et communautaire aux entretiens figure en annexe.

**1. Suivi de Bruxelles**

En guise d'introduction, M. Andriessen a tenu à relever le fait que l'évolution de la CE ne s'arrêtera pas à la réalisation du marché intérieur, comme l'indiquent les récentes décisions sur l'Union économique et monétaire. Cette évolution aura une influence sur le degré de supranationalité et donc sur les relations de la CE avec les pays de l'AELE.

Le Président Delamuraz a souligné l'effet mobilisateur qu'a suscité en Suisse le discours Delors, la cohérence de la position des pays de l'AELE dans les discussions en cours - qui leur permet de parler d'une seule voix - et la volonté de la Suisse d'assumer les charges d'une coopération basée sur une parfaite réciprocité. Quant à la position de la Suisse dans l'AELE, il a précisé que notre pays n'était pas prêt de sacrifier en faveur d'une AELE supranationale les principes politiques qu'il refuse de sacrifier par une demande d'adhésion à la CE. Au terme des travaux d'identification des problèmes que suscite la réalisation des quatre libertés constituant le marché intérieur de la CE, la Suisse estime que la



substance commune aux pays de l'AELE est considérable. Nous voyons deux écueils importants: l'inclusion des produits agricoles dans la libre circulation des biens et, compte tenu de la densité déjà très élevée de la population étrangère dans notre pays, les effets de la libre circulation des personnes sur l'état de la main-d'oeuvre étrangère en Suisse.

Pour sa part, le Secrétaire d'Etat Blankart a exposé, au titre d'une contribution informelle à la réflexion, le concept d'un Traité instituant l'Espace Economique Européen (EEE), dont le but serait la création d'un toit institutionnel permettant d'engranger progressivement ce que nous avons en commun, tout en laissant suffisamment de flexibilité pour tenir compte des sensibilités nationales. Les limites seraient pour la Suisse la neutralité, la démocratie directe, le fédéralisme et le "treaty making power". Le Traité comprendrait cinq parties:

- Constitution de l'EEE, englobant aussi largement que possible les 4 libertés et, dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement de l'EEE, des politiques d'accompagnement, ceci comme engagement politiquement contraignant avec des finalités claires.
- Etablissement des règles, contenant l'autonomie législative des Parties contractantes, le principe de subsidiarité, l'applicabilité directe, la reconnaissance mutuelle des effets juridiques de normes compatibles (év. doublé d'un pactum de negotiando), information/consultation aux niveaux des trois pouvoirs et des partenaires sociaux, évolution du droit interne, droit d'initiative des pays de l'AELE.
- Application des règles, comprenant l'administration commune des règles, leur interprétation uniforme et la surveillance et exécution
- Règlement de différends.
- Institutions.

Y seraient ajoutés 5 Protocoles (biens, services, personnes, capitaux, politiques d'accompagnement) ou bien un protocole pour chacun des pays de l'AELE.

Dans sa réaction, M. Andriessen a relevé qu'avec son discours, le Président Delors a voulu élargir le débat aussi bien au niveau AELE-CE qu'entre Etats membres de la CE. Ceux-ci commencent à réaliser qu'un processus de réflexion intracommunautaire est nécessaire. Le caractère de la réunion ministérielle AELE-CE du 19 décembre dépendra largement des résultats de la discussion en cours sur les questions juridiques et institutionnelles et de l'avancement du processus de réflexion au niveau des Etats membres de la CE. Compte tenu des procédures communautaires, il sera à son avis difficile d'avoir le lancement de négociations formelles en décembre.

En ce qui concerne les deux problèmes majeurs identifiés par la Suisse, M. Andriessen a mis en évidence l'identité d'analyse suisse et communautaire sur les questions agricoles, tout en relevant le niveau élevé des prix agricoles suisses. Il a reconnu l'existence d'un problème au niveau de la libre circulation des personnes, en faisant toutefois remarquer que certains Etats membres de la CE (Luxembourg) connaissent des difficultés analogues.

Au sujet du concept de Traité instituant l'Espace Economique Européen, la délégation communautaire (Ewig) a mis l'accent sur un accord où la substance aurait la première place, la substance comprenant pour les quatre libertés les mêmes principes que dans le Traité de Rome. Une certaine géométrie variable devra être aménagée pour tenir compte des sensibilités nationales. L'applicabilité directe sera nécessaire. De son côté, Andriessen a adopté une attitude critique quant à la limite du fédéralisme évoquée par la Suisse: le problème existe aussi pour les Etats membres de la CE (aides publiques en RFA, inspections vétérinaires en Italie); la réalisation de l'Union économique et monétaire impliquera aussi pour certains Etats membres des modifications constitutionnelles.

Concluant les discussions sur ce point de l'ordre du jour, le Président Delamuraz a exprimé le souhait que la Conférence finale sur le nouveau Traité puisse avoir lieu en Suisse.

## 2. Suivi de Luxembourg

Le Président Delamuraz a réaffirmé la position adoptée à Kristiansand selon laquelle le Suivi de Luxembourg, qui a fait ses preuves, doit être poursuivi avec vigueur et porter des résultats tant que le nouveau cadre de négociation du suivi de Bruxelles n'est pas en place.

Du côté communautaire on confirme l'accord de principe avec cette position. Pour M. Andriessen, les travaux du suivi de Luxembourg devront être intégrés dans le suivi de Bruxelles, qu'il conçoit comme la continuation du premier. Le suivi de Bruxelles laissera de la place pour des initiatives sectorielles communes. Il a mentionné comme exemples: la participation des pays de l'AELE comme membres de plein droit à l'Agence pour l'environnement, la participation à des projets d'éducation et une liaison plus directe (sans plus de précisions) avec le système monétaire européen.

## 3. Questions bilatérales Suisse-CE

Du côté suisse, les problèmes suivants ont été brièvement soulevés par M. Delamuraz:

- transport routier (transit): la Suisse a la ferme volonté de contribuer activement à la solution des problèmes et est prête à assumer pleinement son rôle de transit entre le Nord et le Sud du grand marché européen. Elle est disposée à y mettre les moyens matériels nécessaires et à examiner des solutions pratiques pour résoudre les problèmes à court terme sur la base du transport combiné. Il est dans l'intérêt des deux Parties de poursuivre les négociations;
- aviation civile: notre pays souhaite que les négociations proposées par la Suisse, l'Autriche, la Finlande et l'Islande puissent bientôt commencer;
- trafic de perfectionnement passif des textiles: nous souhaitons le déblocage de ce dossier, pour lequel la Commission avait proposé au Conseil un mandat de négociation en 1987, et le début des négociations en automne.

- projet suisse d'ordonnance pour emballage pour boissons: les milieux intéressés consultés sur le projet dans la première moitié de l'année sont partagés. La marge de manoeuvre pour des discussions sur la version définitive de l'ordonnance et sur les périodes transitoires demeure importante.

Après s'être félicité du paraphe de l'accord assurances Suisse-CE, M. Andriessen a réagi comme suit:

- transit: il faut absolument trouver des solutions, sous peine de mesures de rétorsion de la part des Etats membres de la CE. Le problème s'est considérablement accentué avec les mesures adoptées pour l'Autriche;
- aviation civile: la Commission n'a pas encore pris de décision définitive concernant les négociations. Toutefois, M. Andriessen a précisé que, tout en reconnaissant la spécificité des problèmes de la Suède et de la Norvège, il a voulu créer un cadre global de négociation;
- emballage pour boissons: les experts de part et d'autre devront continuer à discuter du problème, qui a un aspect non seulement écologique, mais aussi de commerce extérieur.

#### 4. Appréciation de l'Uruguay Round

Les entretiens ont permis de constater une large identité de vues dans l'appréciation de l'Uruguay Round: volonté claire d'aboutir avec un paquet final en 1990; problèmes potentiels en ce qui concerne l'agriculture, les tarifs (identité de vues sur le refus de l'approche demande - offre des Etats-Unis) et l'attitude des pays en développement. Du côté suisse, le Président Delamuraz a relevé la nécessité de maintenir la compatibilité entre les deux processus en cours: le suivi de Bruxelles entre les pays de l'AELE et la CE et les négociations de l'Uruguay Round.

#### 5. Aide à la Pologne et à la Hongrie

Le Président Delamuraz a fait part à M. Andriessen de la volonté

- 6 -

de la Suisse de participer pleinement à l'action d'aide à la Pologne et à la Hongrie, dont la coordination a été confiée à la Commission des CE. L'Europe occidentale dans son ensemble doit saisir l'occasion des changements en cours dans les pays de l'Europe de l'est pour donner un signal politique sous forme d'une aide substantielle.

BUREAU DE L'INTEGRATION DFAE/DFEP



(G. A. Colombo)

AnnexeListe de la Délégation suisse aux entretiens du Lohn

- M. Jean-Pascal Delamuraz, Président de la Confédération
- M. Franz Blankart, Secrétaire d'Etat, Directeur de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures
- M. Klaus Jacobi, Secrétaire d'Etat, Directeur de la Direction politique du Département fédéral des affaires étrangères
- M. l'Ambassadeur Silvio Arioli, Délégué aux accords commerciaux (affaires européennes)
- M. l'Ambassadeur David de Pury, Délégué aux accords commerciaux (GATT)
- M. l'Ambassadeur Jakob Kellenberger, Chef du Bureau de l'intégration DFAE/DFEP
- M. l'Ambassadeur Bénédicte de Tscharnier, Chef de la Mission suisse auprès des CE
- M. Philippe Jaccard, Collaborateur personnel du Président de la Confédération
- M. G.-A. Colombo, Chef adjoint du Bureau de l'intégration DFAE/DFEP

Liste de la Délégation CE aux entretiens du Lohn

- M. Frans Andriessen, Vice-président de la Commission des CE
- M. Klaus Ewig, Chef de Division
- Mme Eva Gerner, membre du cabinet de M. Andriessen



Eidgenössisches Departement  
für auswärtige Angelegenheiten  
Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement  
Integrationsbureau

Département fédéral des affaires étrangères  
Département fédéral de l'économie publique  
Bureau de l'intégration

3003 Bern  
Bundeshaus Ost

8 août 1989  
22 38

Ø 031 / 61

Ihr Zeichen  
Votre signe  
Vostra sigla

CONFIDENTIELLE

Unser Zeichen  
Notre signe  
Nostra sigla

777.231.1  
776.200 - C/wj

- Ambassade de Suisse à Helsinki, Oslo, Stockholm et Vienne
- Ambassade de Suisse à Athènes, Bonn, Bruxelles, Copenhague, Dublin, La Haye, Lisbonne, Londres, Luxembourg, Madrid, Paris, Rome, Tokyo, Washington
- Mission suisse auprès des CE, Bruxelles
- Délégation près l'AELE et le GATT, Genève
- Délégation suisse près l'OCDE, Paris
- Représentation permanente de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg
- DFAE: JAC, KT, SIN, DUC, SPI
- DFI: - Office de l'environnement des forêts et du paysage
- DFJP: - Office fédéral de la justice, Section du droit européen et des affaires internationales
- DFEP: - Secrétariat du Chef du Département
  - B, Cm, A, Py, Gi, Md, Bd, Ke, Je, Eb, Wa, Zo, Na, Eg, Ht, C, Sal, Bf, Fl, Mp, Ry, Wi
- DFTCE: - Secrétariat du Chef du Département
  - Office fédéral de l'aviation civile
  - Office fédéral des transports

---

**Visite de M. Frans Andriessen, Vice-président de la Commission des CE à Berne**

---

Mesdames, Messieurs,

Nous vous faisons parvenir ci-joint le rapport sur les entretiens qui ont eu lieu au Lohn lors de la visite mentionnée en



- 2 -

exercer, le 28 juillet 1989. Suivant de près la réunion du High Level Steering Group AELE-CE (qui s'est tenue à Bruxelles le 25.7.1989), les entretiens entre MM. Delamuraz et Andriessen ont surtout porté sur une appréciation à mi-parcours du Suivi de Bruxelles.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

BUREAU DE L'INTEGRATION DFAE/DFEP

  
(Jakob Kellenberger)

Annexe: mentionnée